

# LOIRE ATLANTIQUE **les** **nouvelles**

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français - Numéro 308 - 16 Février 1984 - Prix 1 F.



## POUR SUIVRE L'EFFORT

Plus de 1 000 exemplaires supplémentaires de « l'H.D. » diffusés dans le département le week-end dernier. C'est un succès, les communistes s'étaient fixés un objectif de 700 à 900 exemplaires en plus de la diffusion habituelle, il fut donc dépassé.

De l'avis général, l'accueil fut bon et nombre de camarades ont manqué d'exemplaires.

Le résultat est encourageant, il peut être multiplié quand on voit qu'un cinquième des cellules se sont vraiment engagées dans cette diffusion de masse.

Poursuivre l'effort engagé pour gagner de nouveaux lecteurs à « l'Humanité-Dimanche », constitue la première des tâches de la cellule avec le renforcement de nos forces organisées.

Gagner de nouveaux lecteurs à « l'H.D. » c'est créer de nouveaux foyers de diffusion de nos idées, face au déferlement de la campagne de désinformation, d'anticommunisme...

Nous fêtons en avril le 30<sup>e</sup> anniversaire de la création de « l'Humanité ». Depuis sa naissance, elle a été de tous les combats pour la paix, la démocratie, le socialisme.

Aujourd'hui, elle permet au quotidien aux communistes d'informer, d'organiser la riposte contre la droite et les tenants de fausses solu-

tions pour trouver une issue à la crise, elle permet de mobiliser les forces qui construisent pas à pas une société nouvelle, le socialisme à la française.

Avec les travailleurs de la navale, de la chimie... qui luttent pour l'emploi, avec les hommes et femmes qui aspirent à vivre dans un monde désarmé, un monde pacifique, où les progrès scientifiques et technologiques servent le progrès social, « l'Humanité » mène le combat.

Pour chaque communiste, il n'est régulièrement d'outil aussi efficace pour convaincre, élargir l'audience de nos idées, de notre action. Chaque cellule ne manquera pas de débattre du rôle de la presse communiste et de prendre les mesures pour accroître sa diffusion. Ainsi nous pourrions riposter plus efficacement, porter plus largement notre politique.

C'est bien ce que craignent ceux qui s'opposent aux solutions préconisées par les communistes pour développer les capacités de notre pays dans l'intérêt général.

Faisons de l'année du 30<sup>e</sup> anniversaire de « l'Humanité », une année d'essor de la presse communiste pour la transformation progressiste de la société.

Joël BUSSON  
Secrétaire à la communication

## LA J.C. TIENT CONGRÈS

Les jeunes communistes de Loire-Atlantique tiennent leur congrès ce week-end à Saint-Nazaire.

Leurs assises seront sans nul doute le reflet de l'enthousiasme avec lequel ils ont agité ces derniers mois, pour la paix et le désarmement, contre le racisme ou encore pour la prise en compte et l'application des mesures Rigout en faveur d'une formation professionnelle qui réponde aux aspirations des jeunes et aux besoins de développement moderne du pays.

Les jeunes communistes prennent leur place dans la lutte pour sauvegarder et moderniser notre industrie, c'est l'avenir du pays qui les concerne alors et leur place dans la société d'aujourd'hui, de demain.

Les cercles de la J.C., dont l'action et la multiplication seront au centre de nos débats, nous précise Philippe Leroux, le secrétaire départemental de la Jeunesse Communiste, ont permis de faire intervenir de nombreux jeunes sur les questions concrètes de leur vie.

Ils offrent à la jeunesse une organisation adaptée à

ses besoins, à ses goûts, ouverte aux activités les plus diverses, luttes, fêtes, sport.. Elle permet aux jeunes de débattre, de prendre en main l'organisation de leurs luttes, de faire agir d'autres jeunes. « Le Congrès pour les jeunes communistes, c'est à la fois le lieu où ils vont tirer les enseignements de leur action et se donner les moyens de la généraliser », ajoutent encore les responsables de la J.C. qui s'activent à la préparation de leurs assises départementales.

Ce Congrès prépare aussi le Congrès national du 8 au 11 mars prochain à Pantin, ainsi que le festival des jeunes et des étudiants des 26 et 27 mai, où notre département sera représenté largement.

Les jeunes communistes entendent populariser leurs initiatives et renforcer leurs cercles, « nous ne laisserons pas le terrain à la droite » qui « développe le septicisme et voudrait une jeunesse résignée pour mieux la récupérer ».

« Nous montrons aux jeunes la richesse du combat en commun pour avancer, réali-

ser nos aspirations » face à la droite et au patronat « qui encouragent l'individualisme pour mieux nous bernier ».

« Dire notre mot à l'entreprise, à l'école », « nous voulons la démocratie, refusons l'autoritarisme », « nous voulons la dignité pour tous ».

« Beaucoup de revendications nous sont communes avec nos aînés, nous en avons de particulières et les exprimons souvent de manière originale, mais ce qui importe c'est d'être nous-mêmes, de ne pas rester des spectateurs, d'agir ».

Les jeunes communistes n'hésitent pas à « bousculer les idées reçues » pour prendre part à « l'aventure de notre temps » celui des révolutions ». Leur affiche crie « c'est le moment, passons aux actes ». C'est l'invitation (1) qu'ils lancent aux filles et gars de ce département qui voudraient se joindre à eux, sans attendre.

(1) Les invitations au Congrès sont à demander à St-Nazaire à Ph. LEROUX, MJC Centre Boris Vian, rue du Cdt Gaté, ou par téléphone : 89-72-28 à Nantes.



**SAMEDI 17 MARS**  
**STAGE DES**  
**SECRÉTAIRES**  
**DE CELLULES**

**SOUSCRIPTION NATIONALE 84**  
**Des moyens pour l'action des communistes**  
**pour la campagne des élections européennes**

En page 8 : NOS INFORMATIONS ET L'ARTICLE DE Geneviève MARTEL  
Trésorière fédérale

Cinéma "les Club"

76, AVENUE DE LA REPUBLIQUE SAINT-NAZAIRE TEL. -53-41

Tous les jours matinées et soirées Tarif réduit jeudi et lundi pour tous

RUSTY JAMES

14 h 05 - 16 h 25  
20 h 05 - 22 h 25

Gwendoline

(dolby-stéréo)  
14 h - 16 h 20  
20 h - 22 h 20

LE JOLI CŒUR

14 h 05 - 16 h 25  
20 h 05 - 22 h 25

LA QUATRIÈME DIMENSION

13 h 55 - 16 h 20  
19 h 55 - 22 h 20  
(jusqu'à dimanche)

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL

(V.O. - int. - 13 ans)  
14 h - 16 h 20  
20 h - 22 h 20

Les KORRIGANS

8, avenue de la République ST-NAZAIRE Tél. 22.44.79

EMMANUELLE IV

(int. - 18 ans)

LES CAVALIERS DE L'ORAGE

Don Camillo

2019 après la chute de New-York

(int. - 13 ans)

TO BE OR NOT TO BE

GAUMONT

KATORZA



A l'affiche à Nantes

APOLLO

- 1 - 13 h 55, 15 h 55, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 10 + s. 0 h 20 : LE GARDE DU CORPS.
- 2 - 14 h 25, 16 h 50, 19 h 20, 22 h + sam. 0 h 30 : DON CAMILLO
- 3 - 13 h 15, 15 h 35, 17 h 50, 20 h 05, 22 h 20 + s. 0 h 30 : GWENDOLINE.
- 4 - 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 20 h, 22 h + sam. 0 h 10 : CHARLOTS CONNECTION.
- 5 - 13 h 15, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15, + s. 0 h 25 : CANICULE (int. - 13 ans).

COLISEE (14 h, 16 h, 20 h, 22 h)

- 1 - LOUISIANE.
- 2 - PRENOM CARMEN.
- 3 - GWENDOLINE (dolby-stéréo).

CONCORDE (1<sup>er</sup> film 19 h ; dim. 14 h, 2<sup>e</sup> film 21 h + dim. 16 h ; 3<sup>e</sup> film 23 h)

- 1 - LE DERNIER COMBAT + TAXI DRIVER + TO BE OR NOT TO BE.
- 2 - UN FAUTEUIL POUR DEUX + SHINNING + ET VOGUE LE NAVIRE.
- 3 - PAULINE A LA PLAGE + LE RETOUR DE MARTIN GUERRE + LONESOME COW-BOY.
- 4 - TINTIN + LA TRACE + LE BAL.

GAUMONT

- 1 - 13 h 50, 16 h, 20 h, 22 h 10 + 18 h dim. : EMMANUELLE IV.
- 2 - 14 h 10, 16 h 30, 19 h 50, 22 h 10 : FENETRE SUR COUR.
- 3 - 14 h, 16 h, 20 h 10, 22 h 10 + 18 h dim. : RUSTY JAMES.
- 4 - 13 h 55, 16 h, 20 h 10, 22 h 10 + dim. 18 h : LE JOLI CŒUR.
- 5 - 13 h 55, 16 h, 20 h 05, 22 h 10 + 18 h dim. : LES ANGES DU MAL.
- 6 - 14 h, 16 h 30, 19 h 40, 22 h 10 : LE JOUR D'APRES.

KATORZA (14 h, 16 h, 20 h, 22 h) :

- 1 - LE JOLI CŒUR.
- 2 - RUSTY JAMES.
- 3 - CHRISTINE.
- 4 - LE BON PLAISIR.
- 5 - TRICHEURS.
- 6 - TO BE OR NOT TO BE.

RACINE (14 h, 16 h 30, 20 h, 22 h 30)

- 1 - LES PARENTS NE SONT PAS SIMPLES, CETTE ANNEE.
- 2 - TCHAO FANTIN.

ARIEL (14, 16 h 30, 20 h, 22 h 20)

- CROLL (D.S.).
- RUE BARBARE.

OLYMPIA (14 h, 16 h, 20 h, 22 h) :

- LA QUATRIEME DIMENSION (dolby-stéréo)

CINEMATOGRAPHE

- Mercredi, samedi, 14 h 30, 16 h 30, PETER LE CHAT.
- Tous les jours, 21 h : PRIX DE BEAUTE.
- 19 h cinémathèque : CYCLES AUGUSTO GENINA.

Horaire les Korrigans

Salle 1 : j.v.l.m., 14 h 15, 20 h 15, 22 h 25 ; s.d., 13 h 50, 16 h, 18 h 10, 20 h 20, 22 h 30.

Salle 2 : j.v.l.m., 14 h 15, 20 h 10, 22 h 15 ; s.d., 14 h, 16 h 05, 18 h 10, 20 h 15, 22 h 20.

Salle 3 : j.v.l.m., 14 h 15, 20 h, 22 h 25 ; s.d., 14 h, 16 h 25, 20 h, 22 h 25.

Salle 4 : j.v.l., 14 h 15, 20 h 15, 22 h 20 ; s.d., 14 h 05, 16 h 10, 18 h 15, 20 h 20, 22 h 25 ; mardi, 14 h 15, 22 h 20.

Salle 5 : j.v.l., 14 h 15, 20 h 05, 22 h 20 ; s.d., 13 h 45, 16 h, 18 h 15, 20 h 10, 23 h 25 ; mardi, 14 h 15, 20 h 05.

**UGC APOLLO**  
5 SALLES • 5 FILMS

**LE GARDE DU CORPS**

**DON CAMILLO**

**GWENDOLINE**

**CHARLOTS CONNECTION**

**CANICULE**  
(int. - 13 ans)

Les films de la semaine

● **RUSTY JAMES.** - Film de Francis Ford Coppola, avec Matt Dillon, Mickey Rourke, Vincent Spano, Diane Lane, Diane Scarwid, Dennis Hopper.

● **LES CAVALIERS DE L'ORAGE.** - Film de Gérard Vergez, avec Marlène Jobert, Gérard Klein, Wadek Stanczak, Vittorio Mezzogiorno, Jean Rougerie.

● **LE GARDE DU CORPS.** - Film de François Leterrier, avec Jane Birkin, Gérard Jugnot, Sami Frey, Didier Kaminka, Nicole Jamet, Evelyne Didi.

● **EMMANUELLE IV.** - Film de Francis Giacobetti, avec Sylvia Kristel, Mia Nygren, Patrick Bauchau, Deborah Power.

● **PRIX DE BEAUTE (1930).** - Film de Augusto Genina, avec Louise Brooks, Raymonde Sonny, Fanny Clair.

● **TRICHEURS.** - Film de Barbet Schroëder, avec Jacques Dutronc, Bulle Ogier, Kurt Raab, Virgilio Teixeira.

● **DON CAMILLO.** - Film américain de Terence Hill avec Terence Hill, Colin Blakely, Mimsy Farmer, Ross Hill.

● **GWENDOLINE.** - Film de Just Jaeckin, avec Tawny Kitaen, Brent Huss, Zabou, Bernadette Lafont, Jean Rougerie, André Julien.

● **FENETRE SUR COUR.** - Film de Alfred Hitchcock, avec James Stewart, Grace Kelly, Wendell Corey.

● **TO BE OR NOT TO BE.** - Film de Alan Johnson, avec Mel Brooks, Anne Bancroft, Tim Matheson, Charles Durning, José Ferrer, George Gaynes.

● **LA QUATRIEME DIMENSION.** - Film composé de quatre épisodes réalisés par John Landis, Steven Spielberg, Joë Dante, George Miller. Avec Dan Aykroyd, Albert Brooks ; Vic Morrow, Doug McGrath, Scatman Crothers, Bill Quinn, Kathleen Quinlan, Jeremy Light, John Lithgow, Abbe Lane.

● **CHARLOTS CONNECTION.** - Un film de Jean Couturier, avec Gérard Rinaldi, Jean Sarrus, Gérard Filippelli, Henri Garcin, Franck-Olivier Bonnet, Gérard Blanchard, Alexandra Stewart.

● **2019 APRES LA CHUTE DE NEW-YORK.** - Un film de Martin Dolman. Avec Michaël Sopkiw, Valentine Monnier, Anna Kanakis.

● **LE JOUR D'APRES.** - Film de Nicholas Meyer, avec Jason Robards, Jo Beth Williams, Steven Guttenberg, John Cullum, John Lithgow, Biot Beisch.

● **LE JOLI CŒUR.** - Film de Francis Perrin, avec Francis Perrin, Cyrielle Claire, Sylvain Rougerie, Patricia Cartier, Michèle Bernier, Annie Jouzier.

● **LOUISIANE.** - Film de Philippe de Broca, avec Margot Kidder, Ian Charleson, Lloyd Buckner, Victor Lanoux, Andréa Ferréol.

● **CHRISTINE.** - Film de John Carpenter, avec Keith Gordon, John Stockwell, Alexandra Paul, Robert Prosky, Harry Dean Stanton.

● **PRENOM CARMEN.** - Film de Jean-Luc Godard, avec Maruschka Detmers, Jacques Bonnaffé, Myriem Roussel, Christophe Odent, Jean-Luc Godard.

● **CANICULE.** - Film de Yves Boisset, avec Lee Marvin, Miou Miou, Jean Carmet, Victor Lanoux.

OPÉRA DE NANTES :  
"SANG VIENNOIS" du 23 au 26 Février

Pour quatre représentations au Théâtre Graslin, les jeudi 23 février à 20 h 30, vendredi 24 février à 20 h 30, samedi 25 février à 20 h 30 et dimanche 26 février à 14 h 30, l'Opéra de Nantes présente « Sang Viennois », opérette en trois actes de Johann Strauss.

Créé à Vienne le 25 octobre 1899, quelques mois après la mort du compositeur, Sang Viennois sera donné au Trianon lyrique en 1934 sous le titre Les Jolies Viennoises. L'action se situe dans le cadre du Congrès de Vienne de 1815, devenu pour les librettistes et plus tard pour les cinéastes (Le congrès s'amuse) une source intarissable d'intrigues galantes et de somptueux divertissements.

« ... Délégué du Grand Duché de Haute Saxe, le Comte Dreslau est confronté à une situation inextricable : comment mener de front sa vie conjugale, sa liaison avec la danseuse Fran-



place du commerce  
48.29.95

EMMANUELLE IV  
(int. - 18 ans)

Fenêtre sur cour

RUSTY JAMES

LE JOLI CŒUR

LES ANGES DU MAL  
(int. - 18 ans)

LE JOUR D'APRÈS

cesca Caliani, et son penchant pour Pepi, la petite amie de son valet de chambre?... Mais la valse viennoise est la meilleure conseillère des amoureux... » Avec : Christiane Jacquin, Annie Frantz, Danièle Dinant, Albert Voli, Jacques Tayles, Henri Gui, Henri Bedex, Guy Bernard.

Mise en scène Odette Lost. Direction musicale Robert Martignini. Orchestre Philharmonique des Pays de la Loire. Chœurs de l'Opéra de Nantes. Chorégraphe Inda Pardini. Ballet de l'Opéra de Nantes. Décors et costumes Marie-Claire Van Vuchelen, réalisés dans les ateliers de l'Opéra Royal de Wallonie.

● Location aux guichets du Théâtre Graslin à partir du 20 février, 10 h 30 - 13 h - 14 h - 16 h 30.

● Location par téléphone à partir du 21 février, (40) 89-36-78.

"JACQUES MESRINE" débat aux Korrigans le mardi 21 Février

Sur une idée de Gilles Millet et Hervé Palud, ce dernier a fait un film qui se présente comme une série de documents-témoignages sur Jacques Mesrine, qui défraya la chronique il y a quelques années.

Les auteurs présenteront leur thèse aux Korrigans à St-Nazaire le mardi 21 février. Le film passera à 20 h 30 et sera suivi d'un débat avec Henri Palud (metteur en scène) et Gilles Millet (journaliste).

## COMMENT FINANCER L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT

### LE FINANCEMENT PRINCIPAL :

Il existe quatre types de financement à titre principal :

— le prêt de l'Etat pour l'accession à la propriété (PAP),  
— le prêt conventionné qui est un prêt bancaire ouvrant droit à une certaine aide de l'Etat (sous forme d'aide personnalisée),  
— le prêt épargne-logement,  
— le prêt bancaire.

### LE PRET AIDE-ACCESSION A LA PROPRIETE

Pour bénéficier d'un prêt-aide de l'Etat, il faut que les accédants ne dépassent pas un plafond de ressources et que le logement qu'ils acquièrent respecte des normes de surface

minimale et maximale en secteur diffus et un certain prix en secteur groupé (c'est ce qu'on appelle le prix de référence).

La décision favorable à l'ordre d'un PAP est délivrée par le directeur départemental de l'équipement.

Les organismes prêteurs sont le Crédit Foncier, le Crédit Agricole, les sociétés de Crédit Immobilier en liaison avec les caisses d'épargne.

Le montant du prêt est lié aux ressources de la famille et à la surface du logement pour le secteur diffus.

Le plafond des ressources est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour les ménages dont les ressources sont comprises entre 70 et 100 % des plafonds de ressources, le PAP est égal au maximum à 70 % du prix du logement dans la limite de plafonds de prêts fixes par arrêtés.

Le remboursement : Les PAP se remboursent en 15, 18 ou 20 ans. Pour les ménages dont

les ressources sont inférieures à 70 % des plafonds de ressources, le PAP est égal au maximum à 80 % du prix du logement. Il y a deux ans de différé d'amortissement, ce qui signifie que vous ne paierez que les intérêts pendant deux ans et vous commencerez à rembourser le capital la 3<sup>e</sup> année. A compter de la 4<sup>e</sup> année, les remboursements progressent de 4 %.

Le PAP ouvre droit à l'aide personnalisée au logement versée par l'Etat par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales (APL).

Mais l'APL est soumise à un plafond de ressources et varie avec la situation de famille. Vous ne percevrez pas vous-même cette APL, elle sera déduite de votre mensualité de remboursement par l'établissement prêteur principal. Pour les ménages ayant trois enfants à charge dont un de moins de 4 ans à la date de décision de l'octroi du PAP ou de la date de transfert du PAP, le montant du prêt peut atteindre 100 % du prix du logement.

### LE PRET CONVENTIONNE

Le prêt conventionné est un prêt bancaire accordé à un taux d'intérêt fixé par convention entre les banques et l'Etat à condition que le logement acquis respecte un plafond de prix au mètre carré.

Plafond de prix : Afin de trouver le prix au mètre carré, il est permis de comprendre, pour le neuf, la moitié des surfaces annexes en tant que surface habitable.

Ce sont les banques et établissements financiers qui vous accorderont les prêts conventionnés.

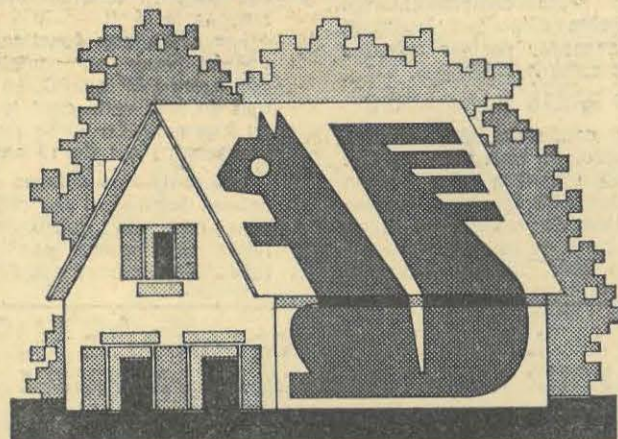
Le montant maximum de prêt est fixé à 90 % du prix du logement. La durée est de 15, 18 ou 20 ans.

### LES PRETS EPARGNE-LOGEMENT

Délivrés au bout de 18 mois d'épargne pour les détenteurs d'un livret, au bout de 5 ans

(Suite page 4)

## L'ECUREUIL PRETE



POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMELIORER

CAISSE D'EPARGNE

## La maison de vos rêves

L'engouement pour l'habitat individuel est un fait bien établi. Sans vouloir prétendre à la sociologie, arrêtons-nous sur un sondage récent.

84 % des personnes interrogées ont dit préférer une maison, contre 11 % un appartement. Quant aux types d'élection, sur 100 personnes, 41 choisissent une maison « rustique », 38 une maison de « style », 37 % souhaiteraient faire construire, alors qu'une maison neuve ou ancienne, prête à habiter et équipée, n'a recueilli l'assentiment que de 32 % d'entre eux et de 26 % seulement pour une maison à rénover ou à restaurer. (Il s'agit bien sûr, d'une résidence principale).

De cet échantillon de personnes, 74 % déclarent que les taux de crédit sont si élevés qu'ils ne pourraient pas rembourser les mensualités ; 58 % n'ont pas d'apport personnel suffisant, 54 % pensent n'avoir jamais assez d'argent pour acheter une maison, même à crédit.

Le gouvernement de gauche a consenti des efforts assez importants pour aider les acquéreurs d'un logement ou d'une maison.

Pour s'en tenir au budget 1983, il prévoit une programmation de 240 000 PAP (prêts aidés à l'accession), identique à celle de 1982 et cela pour un montant de 46 milliards de francs. Les plafonds de prix et de prêts PAP, applicables cette année, ont été majorés respectivement d'environ 8,20 % et 9,80 %.

Effet mobilisateur — en principe — le taux des PAP, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, a été ramené à 9,95 % pendant les cinq premières années, contre 10,80 % sur quatre ans, en 1982 ; à 12,55 % pendant deux ans, contre 12,90 % pendant trois ans ; à 13,70 % les années suivantes, contre 14,70 %.

De la sorte, les annuités de remboursement sont plus faibles ; le taux actuariel d'un PAP d'une durée de vingt ans est ramené à 11,60 %, contre 12,57 % en 1982 et les charges du prêt progressent de 4 % à compter de la quatrième année.

En matière de prêts conventions (PC) les dernières dispositions réglementaires prévoient que ceux-ci peuvent atteindre 90 % du coût de l'opération envisagée, au lieu de 80 % en 1982, et les prix plafonds de vente au mètre carré pour l'obtention d'un PC ont été majorés de 10 %.

**totim**  
total immobilier

GESTION • VENTES • LOCATIONS

11, rue du Calvaire  
44000 — NANTES

tél. (40) 48-26-93  
tél. (40) 48-15-34

L'agent immobilier  
qui vous veut du bien

Alain CHANU

## LE BOIS, UN AVENIR CERTAIN DANS LA CONSTRUCTION

Parler « bois » en bâtiment, c'est généralement évoquer : charpentes, portes, fenêtres, parquets... Mais son utilisation a pourtant évolué. Traité industriellement, il a donné naissance aux panneaux de particules d'usage courant.

Et après une éclipse, la maison dite à « ossature bois » fait une nouvelle percée. L'ossature est assemblée sur chantier ou prémontée partiellement, en usine. Du côté extérieur, elle est généralement revêtue par des panneaux en contre-plaqué et du côté intérieur par des plaques de parement en plâtre, une âme isolante étant interposée entre les deux composants. Le parement extérieur peut ensuite être crépi, ou constitué d'un habillage de bois, Red-Cedar notamment, de briques pleines ou de plaques de béton. Toutes les ossatures bois possèdent de remarquables qualités d'isolation thermique : le bois est sept fois plus isolant que la terre cuite, soixante fois plus isolant que le béton !

Si les industriels se lancent aujourd'hui dans cette nouvelle forme de construction, c'est d'abord sous l'impulsion du gouvernement, avec qui ils ont signé un contrat dans ce sens. Incohérence qui dure depuis longtemps, la France possède la moitié des ressources boisées de l'Europe, mais importe deux

fois plus de produits en bois qu'elle n'en produit. Le déficit commercial de cette filière est tellement gigantesque (12 milliards de francs) qu'il arrive en deuxième position derrière le pétrole, dans notre balance du commerce extérieur. Autrement dit, tous les Français paient les séquelles d'une politique qui a, en outre, mis au chômage beaucoup de travailleurs et expatrié la production.

La Filière Bois nationale emploie aujourd'hui 650 000 personnes. Ce chiffre peut s'accroître si l'on développe cette richesse nationale. C'est par l'innovation technologique qu'on y parviendra certainement, mais pas seulement. La France, malgré sa forêt, est le pays européen qui compte le moins d'édifices en bois. Il y a donc un marché assez considérable à investir, d'autant que cette matière traditionnelle, chaude et vivante, connaît sans doute un regain d'intérêt en réaction contre le bétonnage passé ou présent.

Il appartient aussi à des organismes sociaux, construisant des immeubles collectifs, de se tourner vers des producteurs français, tant il est vrai que le bois est un matériau intéressant pour la construction, qui permettra sans doute de véritables progrès dans le logement collectif.

## Architecture & Habitat

société de construction

3, Place Victor-Mangin - 44200 NANTES - Tél. (40) 35-66-12

### CONSTRUIRE EN BOIS AUJOURD'HUI :

une réalité architecturale, technique et financière  
Ce procédé offre de nombreux avantages  
• Rapidité d'exécution du chantier (3 à 4 mois)  
• Intégration d'une couche isolante importante  
• Faible poids  
• Gain d'espace du fait de l'épaisseur de la structure  
• Suppression des ponts thermiques  
• Technique « à sec »

JE DESIRE ETRE INFORME :

NOM : .....

Adresse : .....

Tél. ....

Terrain : OUI / NON

Lieu : .....



LA MAISON-BOIS

## Comment financer l'acquisition d'un logement

(Suite de la page 3)

pour les détenteurs d'un plan. Le montant varie en fonction de la masse des intérêts acquis pendant la période d'épargne et de la durée souhaitée pour le remboursement de l'emprunt.

**Des prêts complémentaires aux prêts d'épargne logement sont accordés par les banques et les caisses d'épargne.**

### LES PRETS BANCAIRES

Les conditions de montant, de durée, de taux sont propres à chaque banque et à chaque établissement financier. Aucune condition de ressources si ce n'est celle de pouvoir rembourser le prêt, aucune condition

l'apport personnel. En voici une liste :

**Les prêts 1 % logement des entreprises**, réservés aux salariés des entreprises assujettis (plus de 10 salariés dans le secteur industriel et commercial), montants en fonction des ressources.

**Les prêts aux fonctionnaires** doivent venir en complément des prêts PAP ou PC. Le montant du prêt varie avec la taille du logement. La durée de remboursement est de 15 ans.

**Les prêts des caisses d'allocation familiales**, ces prêts ne sont accordés qu'aux allocataires ne dépassant pas le plafond de ressources des PAP. Le

### L'ETAT RENFORCE SON AIDE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Les taux des prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) diminuent sensiblement. Cette baisse va entraîner une réduction des mensualités, et donc une substantielle économie sur le montant global du remboursement de votre maison. le montant de l'A.P.L. qui allège vos mensualités, sera plus important. L'A.P.L. vous sera attribuée en fonction de votre situation de famille.

quant aux caractéristiques du logement.

### DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des financements complémentaires sont accordés par les établissements financiers et les banques lorsqu'il s'agit de prêts complémentaires à PAP ou des prêts conventionnés.

Outre les prêts d'origine bancaire, existent un bon nombre de prêts. Il s'agit pour la plupart de prêts pouvant être considérés comme entrant dans

maximum du prêt est de 15 000 F, remboursable sur 10 ou 12 ans, sans intérêt.

**Les prêts Sécurité Sociale**, réservés aux jeunes ménages. Pour l'octroi de ces prêts, il existe un plafond de ressources. Leur montant est en général inférieur à 10 000 F, le remboursement se fait en 100 mensualités et ne comporte pas d'intérêt.

**Les prêts des caisses de retraites**, réservés aux cotisants, le montant varie selon la caisse de retraite à laquelle vous êtes affilié. La durée de remboursement est de 10 ans, le taux d'intérêt est environ 10 %.

## UN "ACCORD-CADRE" QUI CONCERNE LES USAGERS

### ARTICLE 10 : DEONTOLOGIE

En mai 1982, le ministre de l'Urbanisme et du Logement et le président de l'Union des Syndicats de constructeurs de maisons individuelles ont signé un « contrat-cadre maison individuelle », dont l'objectif énoncé était de « conjuguer les efforts du gouvernement et des constructeurs pour amorcer une relance durable de la construction et soutenir l'emploi dans le secteur du bâtiment ».

Ce contrat en 18 articles, établi pour une durée de trois ans, portait sur la maîtrise des coûts, les gains de productivité, le progrès technique, l'urbanisme et l'architecture, la qualité des relations entre les constructeurs et les usagers, grâce à l'amélioration de la concertation et de la rédaction des contrats de construction. Parmi les actions immédiates à entreprendre, figuraient l'accélération de la délivrance des permis de construire, des décisions de financement et desancements de nouveaux chantiers; la modération des prix et l'organisation conjointe d'un observatoire de la conjoncture. A plus long terme, le contrat-cadre envisageait l'amélioration de la productivité, de la qualité des constructions et des conditions générales d'exercice de la profession, et enfin, le développement du dialogue avec les usagers.

C'est ce dernier point qu'il nous paraît particulièrement utile de mettre en valeur, car il se révèle plein d'intérêt pour l'information des acquéreurs de maisons individuelles. Objet du titre II du contrat-cadre, les relations avec les usagers y sont définies en cinq articles distincts :

dre l'intervention de cette réforme, l'Etat définira les conditions d'application d'un contrat préalable au contrat de construction

### ARTICLE 11 : INFORMATION

Le Syndicat national des constructeurs de maisons individuelles continuera à soutenir les actions de l'Agence nationale d'information du logement, en faveur de l'information des accédants à la propriété en maisons individuelles.

### ARTICLE 12 : RELATIONS AVEC LES ACCEDANTS A LA PROPRIETE

L'Union des syndicats de constructeurs de maisons individuelles engagera une concertation (suite page 5)

## MARC FOISSEAU

CLOISONS SECHES - CARREAUX DE PLATRE  
FAIENCES - CHEMINEES

10, rue Samuel de Champlain - 44300 NANTES  
Téléphone : 40-89-51

## LA POMPE A CHALEUR, COMPLÉMENT DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Vous habitez une maison individuelle équipée d'un chauffage central au fuel ou au propane.

En moins de cinq ans, vous avez vu vos factures de chauffage quadrupler du fait de l'augmentation du prix des produits pétroliers. Une solution existe, elle a été mise au point pendant plusieurs années. C'est la « pompe à chaleur en relève de chaudière existante dans l'habitat individuel », appelée plus simplement « Perche ».

Votre installation de chauffage central actuel demeure; on y ajoute simplement une pompe à chaleur. Cet appareil récupère des calories, c'est-à-dire de la chaleur, dans l'air extérieur et les utilise pour chauffer l'eau de votre circuit de chauffage central. D'où l'appellation pompe à chaleur.

Les calories récupérées sont absolument gratuites. La pompe à chaleur consomme de l'énergie uniquement pour les transporter, ce qui est très économique. Ainsi, on a calculé que chaque fois que la pompe à chaleur consomme une unité d'énergie, elle en fournit au moins 2,5 au circuit de chauffage.

### A CHAQUE FROID SON CHAUFFAGE...

Trois façons de se chauffer, en fonction de la température extérieure, sont mises en œuvre.

En mi-saison, lorsque la température est encore douce, de 15°C à 5°C extérieurs, seule, la pompe à chaleur fonctionne.

Lorsqu'il fait plus froid, la pompe à chaleur doit recevoir une aide progressive de la chaudière qui, seulement à ce moment, est mise en marche.

Par grand froid, seule la chaudière fonctionne.

Perche permet donc de ne consommer le fuel qu'aux périodes les plus froides qui représentent en France un nombre de jours restreint. Le reste du temps, c'est la pompe à chaleur, petite consommatrice, qui prend la relève.

Bien entendu, le passage de l'un à l'autre appareil se fait automatiquement, par l'intermédiaire d'un thermostat, qui commande le déclenchement de la pompe à chaleur ou de la chaudière en fonction de la température extérieure.

Autre avantage, vous bénéficiez en permanence de deux sources d'énergies parfaitement indépendantes. Si l'une d'elles vient à manquer, panne, pénurie de fuel... l'autre est immédiatement utilisable. Cette bi-énergie vous donne la sécurité d'un chauffage sans interruptions et concourt à votre autonomie énergétique.

### QU'EST-CE QU'UNE POMPE A CHALEUR ?

Vous avez déjà une pompe à chaleur chez vous; votre réfrigérateur. En effet, comment fonctionne-t-il? Il ne produit pas de froid, mais enlève les calories contenues dans le réfrigérateur et dans les aliments, pour les rejeter à l'extérieur. Placez votre main à l'arrière de votre réfrigérateur; vous ressentez une sensation de chaleur.

De façon plus précise, voici comment fonctionne une pompe à chaleur Perche.

Elle se compose d'un compresseur, d'un évaporateur, d'un condenseur et d'un circuit frigorifique, généralement à base de fréon. L'évaporateur se trouve du côté de l'air extérieur. Le condenseur se trouve du côté du circuit de chauffage.

### LA PERCHE « GTI »

Une « Perche garantie toute installée » (GTI) est une pompe à chaleur semblable à celle dont vous venez de découvrir les caractéristiques. Mais elle comporte en plus bien des avantages qui la rendent très attrayante :

— elle est fournie par un constructeur agréé par le ministère de l'Industrie;

— elle est mise en place par un installateur agréé par le constructeur, faisant partie d'un réseau dynamique, compétent et exclusif : le réseau Quallipac;

— son installation s'accompagne d'un diagnostic précis des caractéristiques d'isolation de votre logement, de façon à optimiser vos gains en coût d'exploitation;

— elle est obligatoirement couverte par le label Promotélec Perche garantie tout installée (GTI).

(Renseignements complémentaires auprès d'EDF, 16, allée des Tanneurs 24 X - 44040 Nantes. Tél. 47-27-00).

**"JE COUPE EN DEUX MA FACTURE DE CHAUFFAGE!"**



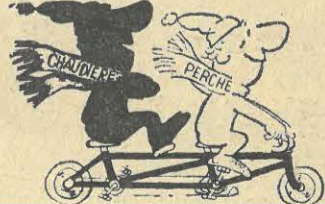
### Avec la pompe à chaleur PERCHE économisez jusqu'à 50% sur votre budget chauffage\*

Vous habitez une maison individuelle ou un immeuble chauffé au fioul.

Il suffit d'ajouter une pompe à chaleur à la chaudière pour réduire la consommation de fioul, et diminuer ainsi de 30 à 50%, ou plus,

les charges de chauffage. Plus de 50 000 foyers français bénéficient déjà du système PERCHE.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre Centre EDF et demandez la brochure d'information gratuite.



**POMPE A CHALEUR PERCHE: POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES ET LES IMMEUBLES CHAUFFÉS AU FIOUL**

C'est un conseil d'Electricité de France

**Demandez vite la brochure Perche GTI en nous écrivant à :**

**EDF - 16, allée des Tanneurs 24X 44040 Nantes**  
ou appelez-nous pour plus de renseignements au **47.27.00**

## UN "ACCORD-CADRE" QUI CONCERNE LES USAGERS

tation avec les organisations nationales représentatives des accédants à la propriété, afin d'étudier les conditions d'un accord collectif négocié. L'Etat y participera.

Ces négociations auront pour but de mettre au point une procédure tendant au règlement collectif, amiable et préalable, des problèmes survenant dans les rapports entre la profession et les accédants à la propriété.

### ARTICLE 13 : PUBLICITE ET INFORMATION

L'Union des syndicats de constructeurs de maisons individuelles incitera ses adhérents à respecter strictement les règles de déontologie publicitaires définies par le Bureau de Vérification de la Publicité, à améliorer la qualité de leur publicité et à donner à leurs clients une information complète et objective sur le prix et la qualité de leurs constructions.

### ARTICLE 14 : REVISION DES PRIX

Les conditions de révision des prix des contrats de construction de maisons individuelles définies par l'article R 231-5 du Code de la construction et de l'habitation seront modifiées dès que possible.

L'objectif commun du ministère de l'Urbanisme et du

Logement et de l'Union des syndicats de constructeurs de maisons individuelles est de permettre aux deux parties, constructeurs et acquéreurs, de choisir entre les deux formules suivantes :

Première formule : prix ferme après l'ouverture du chantier et révision sur la base de la totalité de la variation de l'index BT 01 (1), entre la signature du contrat et l'ouverture du chantier.

Seconde formule : révision sur la base de 75 % de l'index BT 01 à partir de la signature du contrat et pendant l'exécution des travaux.

Par ailleurs, il était spécifié que le bilan de l'application du contrat-cadre serait effectué deux fois par an. Nous ignorons s'il en a bien été ainsi. Sous réserve d'un démenti, osons prétendre que les journalistes n'en ont pas encore eu connaissance. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop recommander aux acquéreurs potentiels d'une maison individuelle de se prévaloir des clauses qui les concernent directement et de se renseigner, à la signature d'un contrat de construction ou de vente, si le constructeur de leur choix adhère à l'ensemble de ces dispositions contractuelles.

(1) Le BT 01 est l'indice établi par les professionnels du bâtiment. Il évolue plus vite que l'indice INSEE du coût de la construction.

# HABITEZ LE NORD OU LE SUD

ST-HERBLAIN  
Maisons individuelles

SAUTRON  
Maisons individuelles

TREILLIERES  
2 maisons individuelles

COUERON  
Maisons individuelles

NANTES  
appart.

ST-NAZAIRE  
MONTOIR  
Maisons ind. et appart.

SAINT-SEBASTIEN  
Maisons individuelles

PORNIC  
Maisons individuelles

REZE  
Maisons ind. et appart.

ST-JEAN-DE-BOISEAU  
Maisons individuelles

**MAISON + JARDIN ET APPARTEMENTS  
CONSTRUCTION TRADITIONNELLE**

**ATLANTIQUE LOGEMENT**  
4, rue DEURBROUCQ (à côté du parking de l'Île-Gloriette) - Tél. 89.42.00  
Bureau ouvert le samedi (8h30 à 17h)

Envoyez-moi, sans engagement, par courrier, votre documentation sur le programme de \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

## S.C.O.P. service-peinture

4, rue de la Ville-en-Bois - NANTES, Tél. 73-03-40

PEINTURE — VITRERIE — PAPIERS PEINTS — TISSU TENDU — MOQUETTE  
REVÊTEMENT DE SOLS — ENDUIT PELLICULAIRE — ENDUIT GRESSÉ

## LE FINANCEMENT D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT

« Il faut abroger la loi de 1977 sur le financement du logement et le conventionnement. Qui peut défendre l'APL en 1983 ? La profonde injustice sociale de ce mécanisme d'aide, générateur de ségrégation, de spéculation immobilière et de casse de l'activité dans le bâtiment est aujourd'hui démontrée. Un consensus semble maintenant se faire sur le caractère foncièrement inflationniste et ségrégatif de l'APL.

Les taux d'intérêts des prêts PLA (7 %, 34 ans) et PAP (12,7 % 20 ans) conduisent en effet à des loyers et des mensualités très élevés. Il est démontré qu'aucun équilibre n'est possible sans augmentation des loyers d'au moins 10 % par an. Cette hausse des loyers entraîne mécanique-

ment celle des loyers libres et nécessite des aides personnelles d'un coût croissant pour le budget. Elle contribue à rejeter les couches moyennes des nouveaux logements sociaux.

C'est pourquoi les bonnes solutions sont à rechercher :

- dans la primauté d'une réelle aide à la pierre ;
- dans le sens de l'unification des aides à la personne (allocation-logement et APL) en maintenant la contribution patronale comme source substantielle de cette aide, donc en écartant tout principe de « fiscalisation » au-delà du niveau actuel ;
- dans la prise en compte des besoins les plus criants nécessitant le rétablissement progressif d'une proportion PLA-PAP

qui traduise la priorité au logement locatif social ;

● dans une action vigoureuse contre les gâchis de toute sorte et la spéculation immobilière et foncière, afin d'obtenir une baisse significative des coûts de production.

Notre démarche associe donc la préoccupation de produire et d'entretenir un nombre suffisant à loyers et mensualités d'accession supportables en s'inscrivant dans de nouveaux critères de gestion financière.

### DEMOCRATIE, DECENTRALISATION, EFFICACITE

La démocratisation de la politique de construction et de gestion est aussi une donnée à retenir.

La décentralisation appelle, selon nous, une réorganisation très poussée des grands organismes constructeurs et gestionnaires du logement en sorte qu'ils fonctionnent à l'écoute des gens et contribuent à une gestion démocratique. Dans cet esprit, les offices publics d'HLM ont démontré leur efficacité. Leurs liens avec la collectivité locale en font des agents privilégiés de la décentralisation. Ayant subi de plein fouet la

(Suite page 7)

## NOUVELLES DISPOSITIONS EN FAVEUR DES "P.A.P."

En 1983 en Loire-Atlantique, 2.540 logements représentant 752,34 millions de francs ont bénéficié de prêts d'accession à la propriété (PAP) dans le secteur privé. Dans le secteur HLM, le total des PAP s'élève à 963 pour une valeur de 297,42 millions de francs. Il faut souligner qu'en 1982 on avait respectivement enregistré 2.977 et 1.922 PAP. Cette baisse ne traduit qu'un retour à la normale.

La pointe enregistrée en 1982 n'est due qu'à la prise en charge de dossiers n'ayant pas pu être financés au cours des années précédentes. En revanche, 1984 s'annonce comme sans surprise. Environ 4.000 P.A.P. seront alloués dans le département.

Par ailleurs, un ensemble de dispositions récentes va favoriser l'accession à la propriété. Le montant des prêts a été substantiellement revalorisé, jusqu'à plus 18 %. Cela permettra ainsi aux emprunteurs d'accéder plus facilement à la propriété avec moins d'apport personnel. Dans la même perspective, le plafond de ressources a été maintenu au niveau de 1983.

Le paiement des charges de remboursement pourra s'effectuer mensuellement au lieu d'une fréquence trimestrielle parfois lourde à supporter pour

les budgets des emprunteurs. Ces derniers se voient aussi ouvrir la possibilité de souscrire des prêts à taux variables. Enfin la mise à disposition des fonds sera plus rapide puisque désormais le Crédit Foncier de France se chargera seul, de toute la gestion des PAP.

Parallèlement, pour favoriser la mise sur le marché de « terrains sociaux » indispensables pour que le plus grand nombre de ménages continue d'avoir la possibilité d'accéder à la propriété, il a été instauré un préfinancement à taux d'intérêt bonifié par l'Etat, pour la construction de lotissements destinés à accueillir principalement des logements bénéficiant de PAP.

Les nouvelles mesures donnent aussi le droit aux promoteurs de louer des habitations même si des PAP ont été préalablement accordés lors de la mise en vente du programme. Le locataire sera en mesure d'acheter le logement en retenant à son compte le PAP.

Enfin, au cours des prochains mois, une formule de location accession va être développée. Au loyer s'ajoute un supplément qui est capitalisé, comme dans un compte épargne-logement, pour une acquisition ultérieure. Ce système donne ainsi le droit d'acheter l'appartement ou le pavillon au bout de cinq à huit ans.

## GALERIES DU PAPIER PEINT

Un rouleau non utilisé est un rouleau repris.  
M. CAILLAUD Tél. 46.00.36  
5, rue de la Convention - NANTES

Quand c'est jaune, quand c'est vert, c'est G.P.



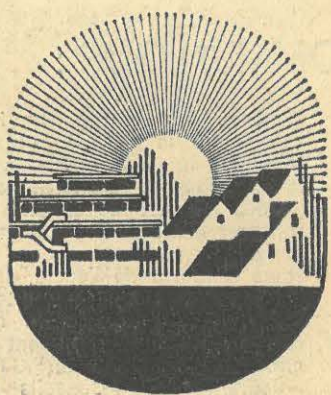
## Pour financer votre construction neuve ou ancienne avec un prêt longue durée au taux le plus bas

consultez

## Le Crédit Immobilier de St-Nazaire

30, avenue Léon-Blum - SAINT-NAZAIRE - Tél. 22-10-54

Nous disposons également de nombreux projets de construction traditionnelle à ST-NAZAIRE, sur la COTE D'AMOUR, dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE



# Mécontentement paysan

Une déclaration de la Fédération de Loire-Atlantique du P.C.F.

Devant les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui, les paysans du Département développent l'action.

Cela montre que devant le poids des faits, les illusions que nous avons dénoncées en leur temps sont en train de tomber, concernant l'Europe, l'Europe de la droite, qui aggrave la situation des agriculteurs.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler que les montants compensatoires qui sont une des sources de ces difficultés avaient été revendiqués par M. Debatisse (qui fut ensuite ministre de Giscard) et par les dirigeants de la F.N.S.E.A.

La Fédération du Parti communiste français qui, de tout temps, s'est prononcée pour la défense et le développement du secteur agricole dans le département considère que le gouvernement doit faire preuve de fermeté face aux récentes propositions de la Commission de Bruxelles.

Les communistes ont d'ailleurs été amenés, dans une période récente, à organiser à deux reprises l'occupation du Consulat d'Angleterre à Nantes, pour exiger que les paysans français puissent vivre dignement du fruit de leur travail.

Les communistes ont des propositions précises qui permettraient d'assurer un revenu équitable aux paysans tout en contenant les dépenses communautaires :

— Une augmentation des prix de 8 à 10 % afin de rattraper la perte de revenu subie en 1983 et de suivre dans l'année en cours l'évolution des coûts de production.

— La suppression des montants compensatoires monétaires qui pénalisent notre agriculture et subventionnent des pays à monnaie forte.

— Le strict retour à la préférence communautaire.

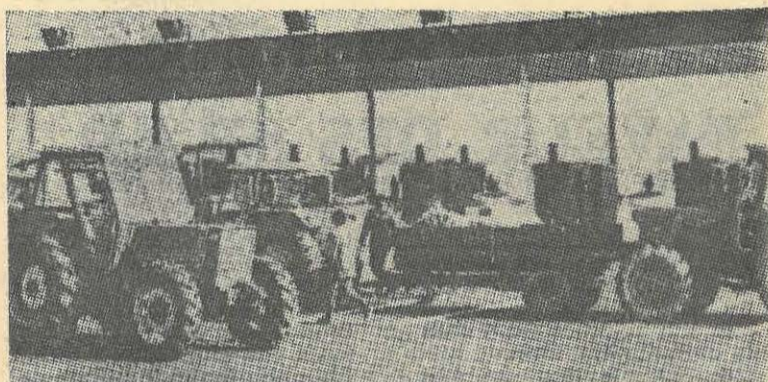
— Une taxation progressive des « usines à lait » et plus généralement celle des produits de substitution aux céréales ainsi que celle des matières grasses végétales et animales.

— Des mesures incitatives pour une plus grande consommation de céréales européennes.

— Une politique dynamique d'exportation de produits agricoles notamment dans le cadre de contrats avec des pays en voie de développement.

— Le non-élargissement du Marché commun.

Nantes, le 9 février 1984.



Un barrage de tracteurs sur l'autoroute Nantes-Angers

## En bref - en bref - en b

● Succès chez « Watermann » à St-Herblain, après quatre journées de grève complète, succédant à des débrayages intermittents. La direction a été con-

### INFORMATION CNL

Dans le cadre de la Commission Départementale des Rapports Locatifs (C.D.R.L.), il a été mis en place la Commission de Conciliation.

Elle est chargée de concilier les litiges individuels, définis par la loi Quilliot du 22 juin 1982.

Ses compétences concernent :  
— l'article 8 : sur les motifs sérieux et légitimes du congé ;  
— l'article 33 : sur le congé notifié à un représentant statutaire d'association ;  
— les articles 52 à 56 : sur les loyers et charges locatives.

**FAIT IMPORTANT :**  
Lorsque la Commission est saisie, les parties ne peuvent agir en justice avant d'avoir reçu la notification de la formation de conciliation. Cet avis doit être obligatoirement joint à la demande en justice.

Le C.N.L. se félicite que, pour 1984, le vice-président soit un membre de son organisation.

Elle invite tous les locataires, ayant des problèmes, à venir à sa permanence le jeudi soir à partir de 18 heures, 47, chaussée de la Madeleine à Nantes.

trainte de signer un accord avec les délégués C.G.T. et C.F.D.T., portant sur 2,5 % d'augmentation de salaires en février. Le travail a repris, mais l'action continuera pour que les prochaines augmentations soient basées sur l'indice I.N.S.E.E.

● La fabrique de meubles « Forestier » à St-Mars-la-Jaille fermerait son usine le jeudi 16 février. Celle-ci comptait 190 salariés en 1974. 31 travailleurs ont quitté les ateliers la semaine passée. C'est aujourd'hui le tour des 31 de l'atelier de finition. Le syndicat C.G.T. dénonce la manœuvre de la direction qui regroupe ses activités sur Châteaubriant et abandonne des fabrications de « haute gamme », tandis que les meubles de « bas de gamme » en provenance d'Italie envahissent le marché français.

● Les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. ont fait grève mercredi de la semaine passée pour les salaires, le maintien du pouvoir d'achat, la refonte de la grille hiérarchique, la prime de vacances, les 35 heures et de nouveaux emplois.

● Chez Bourdin et Chaussée, à Nantes, l'ensemble du personnel (ouvriers et E.T.A.M.), à l'appel de la C.G.T., a débrayé et manifesté, la semaine passée, contre le projet de 30 licenciements annoncé par la direction. Un second projet de licenciements — encore plus important — serait à l'étude.



Une machine à trier le courrier à Nantes-Gare

## CENTRE DE TRI Préserver le service public

### 19 EMPLOIS MENACÉS AU CENTRE DE TRI POSTAL

Au Centre de tri postal, depuis le mardi 31 janvier, le personnel effectue une heure de grève contre la suppression de 19 emplois sur 580, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O.

Sous le prétexte de gain de productivité, d'investissements importants dans l'automatisation du tri (un LIPAP, lecteur indexeur, pré-trieur est en cours d'installation à Nantes-Gare), l'administration veut récupérer 19 emplois pour les placer ailleurs.

Déjà la réduction du temps de travail sans emploi supplémentaires, en octobre avec notamment la fermeture des bureaux-gare le samedi soir, avait conduit le personnel à une puissante riposte contre le plan Doucet, lequel consacrait une dégradation du service public.

C'est ce qui s'est passé : les restes en courrier deuxième catégorie surtout, étaient importants, chaque jour : 150 000, 200 000, 300 000 plus.

Alors le LIPAP ne pourra qu'améliorer une situation tendue.

Les employés du tri ne sont pas comme les ouvrières du ver à soie, qui, en voyant le métier à tisser arriver comme l'apocalypse, se sont mises à le casser.

La modernisation n'est pas synonyme de suppressions d'emplois, au contraire, elle peut en créer.

Pas de « mutations technologiques » sauvages au détriment de l'homme, mais pour améliorer ses conditions de vie et de travail, tel est la revendication des travailleurs des P.T.T.

### POUVOIR D'ACHAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pouvoir d'achat et emploi, deux luttes qui ne se séparent pas, disait récemment Louis Viannet.

En effet, la journée du 16 février comptera dans la Fonction publique.

Il faut dire que jamais les employés des Postes n'auront connu une baisse aussi conséquente de leur pouvoir d'achat. L'an dernier, celui-ci s'est dégradé, puisqu'il n'a augmenté que de 8 %, alors que l'INSEE fait ressortir une hausse des prix de 9,3 % et la C.G.T. de 12,5 %. Nous pouvons mesurer la différence.

Or, une augmentation de 10 % en 82 a été obtenue avec une augmentation de la masse salariale d'environ 20 %, et pour 84, il est prévu une augmentation de la masse salariale de 5 % seulement, en y intégrant les avancements d'échelon, de grade, d'indice... si bien qu'à ce régime-là, on se demande si les salariés de la poste ne devront pas rendre de l'argent au gouvernement à la fin 84.

La C.G.T. qui n'avait pas signé l'accord salarial précédent, appelait à la grève de 1 heure à 24 heures le jeudi 16 février. F.O., la C.F.D.T. et la C.F.T.C. ont fait de même finalement.

Les manifestations à Nantes et à St-Nazaire ont montré la détermination des postiers.

La relance du pouvoir d'achat est facteur de relance économique et n'est pas cause d'inflation. La preuve en 83. Alors, il faut changer ces orientations, pour l'emploi et le service public.

## LE G.F.E.N. (Groupe Français d'Éducation nouvelle) propose

— Un week-end - stage départemental. Ouvert à tous ceux qui sont concernés par l'école : enseignants - formateurs - parents - militants du mouvement associatif et du mouvement ouvrier.

Les pratiques de lutte contre l'échec scolaire ségrégatif — qui élimine progressivement mais quasi inexorablement les enfants des milieux populaires — nous sommes persuadés qu'elles existent.

Pour le G.F.E.N., il est grand temps que se développent ces actions de transformation, qu'elles soient communes, échangées, évaluées.

« Transformer l'école », « Tous capables », « Je cherche donc j'apprends ».

Ce sont des slogans ou des ruptures ?

Se situer dans la bataille pour le changement et se forger de nouveaux outils pour changer la pratique éducative au travers de démarches vécues dans le stage : telle est l'occasion proposée à « La Pinalais » (centre municipal de la ville de Rezé, près de Paimbœuf).

Samedi 25 février (après-midi) et dimanche 26 février.

Week-end - stage d'échange et de formation sur les pratiques de transformation dans l'école.

Renseignements et grille du stage auprès de Roger Perrot, 110, rue de la Classerie, 44400 Rezé.

## LA F.C.P.E. COMMUNIQUE :

La F.C.P.E. (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) précise que les groupes « d'Appel aux laïques » et les « Cercles laïques » ne doivent pas être confondus avec les Conseils locaux et les Comités de liaison F.C.P.E., ni avec le Comité national d'Action laïque (C.N.A.L.).

Les analyses et propositions de ces collectifs sont en contradiction avec les positions réaf-

## Débat autour d'un livre

Claude Poperen présentait l'autre jour son livre « Renault, regards de l'intérieur » aux employés de la succursale de Nantes de la Régie nationale.

Malgré les vacances de février, la salle du Comité d'établissement était pleine et après une présentation de l'auteur par Daniel Florent, Claude Poperen montra dans quel esprit son livre avait été préparé.

« Beaucoup de directeurs de Renault, de journalistes, d'historiens, de sociologues... ont écrit sur l'entreprise, mais jamais pour ainsi dire de travailleurs ayant vécu pendant des années à l'intérieur. »

C'est le livre de militants, syndicaux et politiques, car « c'est aussi un ouvrage collectif car de nombreux camarades ayant milité avec moi ont contribué à sa parution », soulignait l'ancien secrétaire du syndicat C.G.T. de la Régie.

Le débat s'engageait sur des points d'histoire de la Régie, sur les hommes qui l'ont écrite, mais aussi sur les problèmes actuels de Renault.

Les travailleurs rassemblés interrogeaient aussi le responsable politique à partir de leurs préoccupations sur l'avenir de l'industrie automobile, sur la stratégie de la firme nationalisée, sur la position des communistes à ce propos.

L'actualité émergeait avec le problème de la modernisation de l'emploi des robots, des conditions de travail, mais aussi le souci de donner à Renault une meilleure image de marque en posant, à partir de leur condition de travail, celui d'un meilleur service rendu aux clients.

Claude Poperen ne devait pas échapper à quelques questions d'ordre plus général touchant à la paix, au Tchad, au Liban.

Un débat très riche, et bien vite passé, mais à son issue, certains proposaient une nouvelle rencontre pour débattre plus largement de nos propositions et positions. Pourquoi pas.

J.C.

messidor

Editions sociales

Renault  
regards  
de l'intérieur

Claude Poperen

Préface de Roger Sylvain

60 F

146, rue du Fg-Poissonnière  
75010 Paris

# CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

## Une déclaration du Comité régional des Pays de Loire du Parti Communiste Français

L'élaboration du contrat de Plan Région-Etat retient toute l'attention des communistes des Pays de Loire.

S'appuyant sur les villes, sur les entreprises nationalisées, sur les régions, le contrat de plan, par son processus d'élaboration, par les moyens d'exécution du 9<sup>e</sup> Plan accordés par la loi, figure au nombre des mesures positives engagées par la gauche depuis 1981.

A notre sens, le plan de la Région doit être un élément de croissance économique, il doit donner la priorité à la création d'emplois, favoriser l'investissement, donner lieu au développement d'une formation qualifiante.

La droite, au Parlement, a

combattu vigoureusement les objectifs des deux lois de Plan. Qui s'étonnera qu'elle ait essayé tous ces derniers mois de limiter la portée du contrat Etat-Région ?

Bien que M. Olivier Guichard, président du Conseil Régional, ses amis de l'UDF et du RPR aient entravé le processus démocratique d'élaboration du plan régional, il reste qu'un certain nombre de points positifs pour le développement de la région ont pu être inscrits : recherche, formation des jeunes, action culturelle, désenclavement de la Région.

L'intervention des travailleurs, de leurs élus, dans le débat, malgré les obstacles, a dû contraindre la droite et

les patrons des Pays de Loire à des reculs. Elle a permis au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de retenir différentes propositions tendant à moderniser et à développer certains secteurs industriels et agricoles.

Ainsi se trouve confirmée, dans les faits, la dimension régionale du développement économique, social, culturel, de la formation. Le colloque « La Région des Pays de Loire » un atout pour la France » organisé le 15 octobre dernier au Mans, à l'initiative du Comité Régional du Parti Communiste Français a, de ce point de vue, constitué une contribution originale et constructive.

L'intervention des travailleurs et de leurs représentants a permis que soient intégrés au contrat de plan des dispositions positives. Mais elle reste plus que jamais nécessaire au vu d'orientations négatives, d'insuffisances qui subsistent.

C'est ainsi que la Région ne prévoit la négociation d'aucun objectif spécifique avec le secteur public industriel. Or dans les Pays de Loire, celui-ci représente 47 % des investissements. Il peut et doit être le moteur de la vie économique. Il peut et doit engager une coopération stimulante et créatrice d'emplois avec la petite et moyenne industrie pour peu que les instances régionales y mettent de la bonne volonté. La nécessité de réaliser des contrats emploi-formation-production est, ici, évidente. D'une façon générale il serait nocif pour la Région de persister dans son refus d'utiliser les procédures contractuelles instituées aux différents échelons de la vie nationale.

L'absence d'actions essentielles, pour développer notre Région, au niveau du Contrat Etat-Région doit, dans le même temps, interpeller toutes les forces de progrès. Ainsi aurait-il été souhaitable que tout soit mis en œuvre pour que le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de la Région, dès le 9<sup>e</sup> Plan pour la construction d'une centrale nucléaire en Basse-Loire.

Autre aspect préoccupant : le contrat de plan ne prend pas en compte la pluralité des sources possibles de financement, notamment le secteur bancaire nationalisé, ce qui risque de permettre à M. Guichard d'alourdir encore l'impôt régional et de peser sur le pouvoir d'achat des familles.

Il est encore possible d'agir pour améliorer le contrat de plan. L'objectif reste, pour nous, de mettre en œuvre une nouvelle logique pour l'emploi, d'engager une politique de formation professionnelle, de permettre de vivre mieux dans notre Région.

La vigilance et l'action des travailleurs sont pour cela nécessaires et le resteront pour faire respecter les avancées que constitue, malgré ses insuffisances le contrat Etat-Région. Face au patronat, face à la droite, rien n'est jamais acquis définitivement.

**Le Comité régional des Pays de Loire du Parti Communiste Français**

Le 31 janvier 1984

**Notre camarade Jeannine BARAUD n'est plus**

Nous apprenons avec tristesse le décès de notre camarade Jeannine BARAUD. A Gilles et sa famille, « Les Nouvelles » présentent leurs sincères condoléances.

# Chômage partiel aux Chantiers de l'Atlantique

## UNE MESURE INJUSTE, INEFFECTIVE, DANGEREUSE

Sitôt l'annonce d'importantes mesures de chômage partiel aux Chantiers de l'Atlantique, plusieurs milliers de travailleurs de la Navale ont débrayé durant une heure le 13 février et participé à un meeting à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O.

Au cours de celui-ci, Louis Dronval, pour la C.G.T., devait exprimer le désaccord de son syndicat.

Il montrait la gravité de la perte de pouvoir d'achat qui s'ajoutait à une perte de 13 % en 82-83 ; les répercussions qu'elle aura sur le commerce et les entreprises locales.

Abordant l'aspect économique, il soulignait le caractère totalement contradictoire de diverses déclarations récentes et s'exclamait : « Les patrons d'Alstom doivent cesser de jouer une carte politique. Constructeurs et armateurs s'entendent pour mettre à mal l'économie nationale... Partage des marchés, politique des créneaux, étouffement du progrès social, sont contraires à l'intérêt du pays, à l'intérêt des travailleurs ».

Dans une argumentation serrée, le responsable syndical montrait combien les perspec-

tives d'avenir de la Navale étaient menacées (le simple maintien de la flotte française actuelle — qui ne couvre que 30 % de notre commerce maritime — nécessite l'acquisition annuelle de 25 à 30 navires). Allant plus loin dans le détail, il montrait que huit commandes peuvent être immédiatement passées.

Ainsi donc, s'exclamait-il, « les besoins existent, la France est compétitive, elle a les moyens de financer en utilisant les profits déournés en spéculation ; du travail, il y en a. Les sureffectifs, ça existe, oui, mais dans les A.N.P.E. ». « Et que les patrons nous entendent bien : nous ne laisserons pas porter atteinte aux capacités industrielles du chantier naval, nous refusons tout licenciement ».

Il insistait sur la nécessité de réduction d'horaire totalement compensée et concluait en appelant au développement de l'action :

- sur les salaires,
- sur l'emploi

**UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le mercredi 8 février 1984, un comité d'entreprise à l'usine de Braud, St-Mars-la-Jaille, s'est tenu. L'ordre du jour portait sur la situation, suite aux déclarations contenues dans la presse du 8 février 1984 (Presse-Océan) d'une modification possible du contrôle de la Société Braud.

Selon la direction, l'I.D.I. (Institut de Développement Industriel), son propriétaire, puisque détenant 99,8 % du capital, abandonnerait une partie de ses actions Braud. A quelle hauteur ? pas de précision pour l'instant.

De ce fait, la direction chercherait un « partenaire » susceptible de pallier à la défection de l'I.D.I.

La section syndicale C.G.T. de Braud, St-Mars-la-Jaille, et l'U.S.T.M.-C.G.T., à ce sujet, s'interrogent : pourquoi cet abandon et au profit de qui ?

Un nom est effectivement avancé : Fiat !

La C.G.T. a pris acte de cette nouvelle situation et sera très attentive quant à son évolution. Dès à présent, elle met tout en œuvre pour qu'elle ne se retourne pas contre les salariés de l'entreprise et intervient auprès du Ministère de l'Industrie et des Pouvoirs publics.

Après l'expérience de la moissonneuse-batteuse et l'abandon de sa fabrication, la section syndicale C.G.T. de Braud et l'U.S.T.M.-C.G.T. sont sceptiques et inquiets par rapport à de tels changements.

Elles appellent les travailleurs à être vigilants et offensifs, à exiger rapidement avec la C.G.T. que toute la clarté soit faite, d'exiger que la solution envisagée soit constructive et conforme à leurs intérêts.

**L'Union des Femmes Françaises lance un appel à la solidarité**

Il faut de toute urgence des pulls-over pour adultes et enfants.

Cette solidarité concerne les pays suivants :

- LA GUINÉE (tremblement de terre),
- LA TURQUIE (tremblement de terre),
- LE LIBAN (marqué par la guerre).

Adressez vos dons à : U.F.F., Maison du Peuple, St-Nazaire (qui fera suivre).

Permanences d'accueil tous les mardis de 14 h 30 à 16 h 30.

Nous collectons également de l'argent pour :

- LE GUATEMALA (financement d'une maison de l'enfant),
- LE SALVADOR (conséquences de la guerre),
- LE VIETNAM (inondations catastrophiques).

Les sommes sont à adresser à l'U.F.F., 15, rue Martel - 75010 PARIS - Institut UFF SOLIDARITE

Merci à tous.

# LE FINANCEMENT D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT

(SUITE DE LA PAGE 5)

réforme de 1977, ils sont aujourd'hui en difficulté et des aides immédiates s'imposent.

La vie associative doit également trouver dans l'habitat un champ important pour ses activités.

De même, les nouveaux droits des travailleurs (que nous souhaitons voir étendus, par exemple, avec la maîtrise totale des C.E. sur le 1 % logement des entreprises) peuvent maintenant se conjurer avec les responsabilités économiques des communes et des départements pour faire émerger de véritables politiques locales de l'habitat.

**FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC LES MEMES CREDITS**

Nos propositions pour le financement du logement visent, dans le cadre des enveloppes budgétaires actuelles, les objectifs suivants :

● augmenter sensiblement le nombre de logements PLA financés ainsi que les moyens de rénover les logements sociaux existants ;

● diminuer fortement les annuités de remboursement des prêts PLA, de manière à réduire les loyers PLA ;

● rechercher dans la concertation entre les comités d'entreprise et les organismes HLM une meilleure affectation du 1 % logement en faveur de la construction et de la réhabilitation du logement locatif social ;

● encourager l'épargne préalable pour les familles qui veulent accéder à la propriété ;

● ouvrir les prêts aidés à l'accession aux familles modestes

par la réduction des remboursements PAP.

Pour atteindre ces objectifs sans aggraver les charges du budget, il faut, en premier lieu, réduire un certain nombre de dépenses. Dans l'immédiat, 6 milliards peuvent être trouvés dans la suppression de la prime d'épargne logement, la totalité de la rémunération devant revenir aux établissements financiers. En 1981, l'Etat a versé 15,3 milliards de primes et les établissements ont réalisé 15,3 milliards de marge brute sur leurs opérations d'épargne logement.

Nous proposons aussi de mieux répartir les dépenses sur les années à venir en utilisant un système de bonifications d'intérêt, au lieu de verser une subvention très coûteuse pour le budget la première année.

Nous soutenons également les propositions faites en matière de prêts à annuités variables. Ces prêts, qui suivent les fluctuations des taux d'intérêts et de l'inflation sont caractérisés par des annuités qui progressent un peu moins que la hausse des prix, c'est-à-dire qui diminuent en francs constants chaque année. Avec un remboursement étalé sur 25 ans pour le PAP et 45 ans pour le PLA, l'annuité de départ peut être ramenée à 6 % pour le PAP (moins 40 %) et à 3 % pour le PLA (moins 50 %).

(Extraits d'une conférence de presse donnée en juin 83 par Mireille BERTRAND, membre du Bureau politique du P.C.F.)

# L'UD-CGT : l'établissement de "Périmètre de renaissance" ne résoudra pas les problèmes

Dans une déclaration, la C.E. de l'U.D.-C.G.T. de Loire-Atlantique estime que les problèmes du pouvoir d'achat et de l'emploi ne trouveront pas de satisfaction dans l'établissement de « Périmètre de renaissance ».

La CGT a multiplié ses propositions pour développer l'emploi en Loire-Atlantique, que ce soit dans la métallurgie et notamment dans la construction navale, le BTP, la chimie, le bois et ameublement.

Pour la CGT, il faut une croissance forte, un pouvoir d'achat fort qui permettent une augmentation de la consommation populaire, la reconquête du marché intérieur, une réduction importante du déficit de la balance commerciale de la France, cette politique est créatrice d'emplois, elle substitue à la rentabilité financière la rentabilité sociale pour satisfaire les be-

soins sociaux des travailleurs et de leurs familles.

Pour la construction navale il faut pour le 9<sup>e</sup> Plan : 2,5 millions de TJB afin de transporter 50 % du fret de la France ce qui assurerait l'emploi pour la construction navale pendant plusieurs années.

Pour le bâtiment et T.P. c'est la rénovation de l'habitat, la construction de logements sociaux pour répondre aux besoins, puisque plus de 10 000 demandes de logements séjournent dans les OPHLM.

C'est dans ce sens, que les organisations de la CGT ont agit avec la métallurgie le 15 février, la Fonction Publique le 16 février, Santé, PTT, Communaux, HLM, Impôts, Equipement.

L'UD-CGT appelle les travailleurs à agir massivement sur ces objectifs qui s'opposent à toute récession sociale.

# Pour une coopération intercommunale efficace et pluraliste

## DANS LE RESPECT DE L'AUTONOMIE ET DE L'INDÉPENDANCE DE CHACUN

La coopération intercommunale était à l'ordre du jour, ce lundi, de la conférence de presse que tenaient conjointement les maires de Trignac, Montoir, St-Joachim : nos camarades J.-L. Le Corre, H. Bouyer, M. Justy.

« La droite, précisèrent-ils d'entrée, a toujours voulu regrouper autoritairement les communes. Les 36 400 communes de France constituaient, à ses yeux, un handicap dans le cadre d'un Etat super centralisé. Elle a imposé des structures (districts, communautés urbaines) habilitées à lever l'impôt qui portent atteinte à la liberté de décision, à l'autonomie des communes, en leur retirant une partie de leurs compétences.

lieue Est de St-Nazaire un esprit de concertation communale ». « Les droits nouveaux, les compétences accrues des communes, départements et régions créent des conditions favorables au développement de la coopération entre les communes et entre les trois niveaux de collectivités (communes, départements, région) ».

Déjà, par exemple, les quatre communes de Brière : Montoir, St-Malo, St-Joachim et Trignac, coopèrent depuis de nombreuses années afin de résoudre les difficiles problèmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Trignac et Montoir ont en commun une action intercommunale pour l'acquisition de matériel de voirie. De même,

Entre temps, Trignac acceptait l'extension de compétence de l'O.P.H.L.M. de Saint-Nazaire.

### VERS UNE AGENCE D'URBANISME ?

L'actualité récente ayant placé sous ses feux la création éventuelle d'une agence d'urbanisme, les maires de Trignac, Montoir et St-Joachim exprimèrent leur opinion sur cette question.

« Tout d'abord, précisèrent-ils, autant il est logique que les transports en commun soient étudiés, organisés au sein de la coopération intercommunale (SIVOM) parce que le choix politique passe par la décision d'application de la taxe sur les transports, autant l'Agence d'Urbanisme, par l'importance des suivis économiques et sociaux, doit, à notre sens, faire appel à une concertation plus élargie.

En effet, au sein des SIVOM, composés uniquement d'élus, il n'est pas possible de faire se rencontrer des partenaires différents comme, par exemple, la Chambre de Commerce et le Port Autonome, qui ont pourtant un rôle important à jouer au niveau de l'agglomération nazairienne.

Aussi, en rester purement au plan des représentants des communes, comporte une notion restrictive de la concertation.

Une Agence d'Urbanisme doit être, selon nous, non pas un lieu de choix politique et d'orientation, mais un organisme de réflexion sur le devenir de toute une partie du territoire, faisant appel à des personnels permanents ainsi qu'à des services extérieurs : D.D.E., D.D.A., OREAM, etc...

Ce n'est donc pas, selon nous, au niveau de l'extension de compétence du SIRNA qu'il faut envisager cette structure de coopération.

Le choix de la structure est donc simple : ou bien la volonté

de concertation et de réflexion d'un maximum de partenaires sera une réalité, ou bien il s'agira seulement d'UNE STRUCTURE POLITIQUE qui n'intégrera pas TOUS les problèmes de notre région (activités économiques, industrielles, agricoles, pêche côtière, tourisme, etc.) et cela serait dommageable pour tous.

« Elus communistes, nous excluons d'emblée cette hypothèse. Chaque commune doit conserver son autonomie communale, mais aussi mettre en commun ses propres réflexions pour le mieux-être de ses administrés.

Notre recherche de meilleure efficacité nous conduit à poser notre axe de réflexion.

1°) La ville de Saint-Nazaire crée seule l'Agence d'Urbanisme. Les autres communes

pouvant lui confier des études et missions ponctuelles.

2°) Le SIRNA - Syndicat intercommunal, étend ses compétences, ce qui sous-entend l'adhésion des communes autres que Saint-Nazaire et Trignac, mais ne permet pas l'entrée dans cette cellule de réflexion du Port Autonome et de la Chambre de Commerce.

3°) Il est créé une Association type loi 1901 à laquelle peut adhérer, comme au Havre, les communes, les syndicats intercommunaux, le département, le port autonome, la Chambre de Commerce.

C'est à cette troisième orientation, pour notre part, que nous souhaitons œuvrer. Ceci permettrait au SIVOM de la Région briéronne de s'intégrer plus efficacement à l'Agence d'Urbanisme. »



A l'inverse, les communistes, les élus communistes sont soucieux de défendre les sièges de démocratie locale représentés par les 36 400 communes et qui constituent un acquis historique pour notre pays.

En effet, tout regroupement supra-communal qui imposerait ses orientations, éloignerait les administrés des centres de décision.

Pour autant, soulignèrent-ils, conscients de l'importance de la coopération intercommunale, ils ont, depuis 1971, développé celle-ci. « Il existe dans la ban-

rappelait Jean-Louis Le Corre, depuis 1971, les élus de Trignac ont sollicité les élus de Saint-Nazaire pour le développement de la coopération intercommunale.

1972 : action pour réaliser le C.E.S. intercommunal Julien Lambot, études pour la réalisation d'un terrain intercommunal pour gens du voyage.

En 1975, les élus de Trignac, s'appuyant sur la loi des transports, sollicitent l'extension de compétence du SIVOM Saint-Nazaire Trignac.

### COOPERATION IMPLIQUE LOYAUTÉ ET RESPECT MUTUEL !

Répondant à des journalistes qui les interrogeaient pour connaître leurs réactions après les propos publics tenus par Y. Vaugrenard (1), les maires de Montoir, Trignac et St-Joachim exprimèrent leur étonnement.

« Décidé à coopérer avec tous, je le suis, devait déclarer Hubert Bouyer. Mais quand un homme — qui sans doute n'est pas en possession de tous les éléments du dossier — se permet de juger une décision unanime du Conseil municipal de Montoir et de dire publiquement que c'est « une grave erreur », je m'interroge : de quel droit peut-il agir ainsi ? Curieuse manière pour le président d'une structure de coopération, d'impulser celle-ci ! ». « Cela illustre une certaine volonté dominatrice (ce dont se défend pourtant le projet de coopération intercommunale) que nous avons déjà ressentie avec la création de la Mission locale. »

« La coopération, devait préciser Jean-Louis Le Corre, doit se faire dans la loyauté et le respect mutuel. Or, ici, il s'agit d'une tentative d'ingérence dans les décisions d'un Conseil municipal. C'est regrettable ! »

(1) Faisant, le 6 février, référence au passé pour expliquer la difficulté pour rassembler les élus de la région sur des objectifs communs, Y. Vaugrenard devait notamment souligner que pour « des raisons autant historiques que politiques, certains élus avaient peur de voir leur commune « mangée » par la grande ville. Dommage. D'autant que cela a conduit à des erreurs grossières ». Il faisait directement allusion au choix fait par le Conseil municipal de Montoir de l'Office départemental H.L.M. plutôt que de l'Office H.L.M. de Saint-Nazaire pour la réalisation du lotissement de Bellevue.

## LA SOUSCRIPTION NATIONALE 84 EST LANCÉE

La souscription nationale 1984 du P.C.F. a été lancée par un appel du Comité Central, le 19 janvier dernier, qui soulignait notamment : « Les travailleurs, la France, ont besoin, pour aller de l'avant vers l'essor national, le progrès social, le désarmement et la paix, d'un parti communiste actif et agissant ».

Elle vient après deux initiatives financières d'envergure prises par le P.C.F. en 1983, l'une pour les besoins de l'activité des organisations communistes, l'autre pour l'aide à la presse, qui ont permis de recueillir 50 millions de francs.

La souscription tend donc à devenir une activité permanente des organisations du parti. Imaginez-vous ce que représentent comme débats, discussions, initiatives des cellules, des sections, 50 millions de francs collectés le plus souvent en petites coupures, tant il est vrai que l'argent des communistes c'est celui des travailleurs ?

La souscription, comme la vente de « L'Huma » ou l'organisation d'assemblées populaires est le signe d'une bonne activité de la cellule, c'est-à-dire de capacité à tisser des liens avec les gens d'un quartier, les travailleurs d'une entreprise. Une capacité qui est essentielle aujourd'hui pour notre action.

« L'action du P.C.F. a besoin

de moyens financiers accrus », soulignait l'appel du Comité Central. En effet, nous avons à faire face à une autre échéance cette année. Ce sont les élections européennes. Ces élections ont un double enjeu. Tout d'abord, il s'agit de dire non à l'Europe actuelle, l'Europe de la droite, de l'échec, à laquelle Simone Veil a attaché son nom. D'autre part, la droite n'a pas caché sa volonté d'en faire un test de politique intérieure. Raison de plus pour ne pas lui laisser les mains libres. Nous irons donc à ce combat avec la volonté de lui faire barrage.

Par  
**Geneviève MARTEL**  
Trésorière fédérale

Toutefois pour cette campagne nous avons renoncé à louer de grands panneaux publicitaires. Du fait de la provenance de leurs fonds, gageons que les partis de droite n'auront pas la même modestie. En effet, dans une lettre « confidentielle », Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., demande aux chefs d'entreprises J'« aider » l'action de son parti par des chèques de « 10 000 F et plus », la plus

petite somme acceptée étant de 500 F. On comprend pourquoi, dans ces conditions, les partis de droite ne sont pas pour la transparence du financement des partis politiques !

Au contraire, les communistes ont une arme dont ne dispose pas la droite. C'est en faisant souscrire au grand jour pour leur parti. Il s'agit, pour nous, d'inciter les travailleurs à soutenir avec leurs moyens plus que modestes, le parti qui les défend. Des carnets de versements seront à la disposition des communistes dans les jours qui viennent. Ils comportent l'intitulé suivant : « Versement pour le renouveau économique, pour l'emploi, pour le progrès social et pour la paix ».

Autant dire que la souscription sera intimement mêlée à l'action des communistes pour que soit mise en œuvre la politique voulue par les Français et les Françaises de 1981.

Outre cette bataille politique, les communistes vont également contribuer personnellement à cette souscription.

Face à l'attaque de la droite, au déchaînement anticommuniste des médias, le Parti communiste français a besoin de fonds pour mener la contre-offensive unitaire et combative.

Assurons donc partout le succès de la souscription !



### LE BON VERSEMENT

En ayant ce bon de versement en permanence dans sa poche, chaque militant communiste

### DES IDEES POUR SOUSCRIRE

Il n'y a pas de « recettes » miracles si l'on peut dire ! Le succès de la souscription dépend de l'initiative des militants, des cellules. Le seul critère c'est de s'adresser au maximum de gens possible tant il est vrai que la souscription est une bataille politique. A vrai dire, la souscription, dès qu'elle est lancée, devrait s'intégrer presque spontanément à toutes les initiatives prises par les cellules. Pensez-y !

peut ainsi à tout moment faire souscrire autour de lui, au cours d'un débat, d'une discussion, d'une initiative de la cellule. Contribuer à cette souscription, c'est faire un geste personnel pour le renouveau économique, l'emploi, le progrès social et la paix. Il est possible, évidemment, d'envoyer sa contribution directement à la Fédération du P.C.F., 41, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

Directeur de la publication :  
**Maurice ROCHER**  
41, rue des Olivettes — NANTES  
Imprimerie Commerciale  
32, boulevard Laënnec — RENNES  
C.P.P.P. n° 52 987